

LIMALONGES

PROCES VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AOUT 2025

Le seize août deux mil vingt-cinq, les membres du conseil municipal de la commune de Limalonges, se sont réunis à 10 heures 00 dans la salle de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 du Code Général des collectivités territoriales, et sous la présidence de Madame Annette Machet, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 11 août 2025

Présents : Mesdames et Messieurs : Machet Annette, Léoment Nathalie, Biraud Alain, Didier Machy, Cécile Pignoux

Absents excusés : Bouyer Nadia (pouvoir donné à Alain Biraud)

Absents :

Secrétaire de séance : Nathalie Léoment

Le Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 15 juillet 2025 est adopté à la majorité.

Seul « le ¼ d'heure citoyen » est refusé par la maire Annette Machet.

INFORMATIONS : Madame le maire donne les informations suivantes :

- Le 22 juillet, le maire a reçu la démission collective de conseillers municipaux (Nicolas Albert, Valérie Deschamps, Philippe Guillaud, Gaëlle Hauwaert, Christian Nicolas, Jean-Marc Niot, Claude Stoffel)
- Le 2 août, les habitants ont reçu un courrier annonçant la démission d'Alain Biraud et Nadia Bouyer.
- Le 5 août, lors de notre rendez-vous à la préfecture, le secrétaire général nous a prévenu qu'il avait reçu un mail comme quoi les deux adjoints ne démissionnaient plus.
- Le 14 août, nous avons reçu un arrêté préfectoral portant convocation des électeurs de la commune en vue des élections partielles complémentaires des dimanches 5 et 12 octobre 2025.

ORDRE DU JOUR

Location logement n° 5 lotissement de la balade

2025/748-795

La construction de la maison sise 5 lotissement de la Balade est terminée et est prête à la location.

Madame le maire fait part au conseil municipal que 3 dossiers ont été déposés via l'agence ERA Immobilier de Civray 86.

Après étude des dossiers, le dossier de Monsieur ROMEZ Raphaël et Madame LEFORT Elisa est retenu.

Le conseil municipal donne à l'unanimité un avis favorable à cette demande.

Le prix du loyer s'élève à 750 €.

La location prendra effet au 8 septembre 2025.

Le conseil municipal autorise le maire à signer le bail et les pièces afférentes au dossier.

Divers

En raison de la météo, le feu d'artifice est reporté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 10 h 25

La secrétaire de séance
Nathalie Léoment